

**745 - Préservation et  
développement des espaces naturels**

**745 - Préservation et développement  
des espaces naturels - Propositions  
financières- Budget primitif de 2017**

**Rapport n° CD/2016/178**

**Service Chef de file :**

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

**Service(s) associé(s) :**

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales / L430 - Service Rivières /

L420 - Service Eau- assainissement, déchets

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet les propositions budgétaires pour 2017 au titre de la préservation et du développement des espaces naturels.

**Axe 745 Préservation et développement des espaces naturels**

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
74510	F	Espaces naturels	550 909.00	428 008.00
74510	I	Espaces naturels	247 400.00	220 230.00
74520	F	Parc naturel régional des Vosges du Nord	250 000.00	250 000.00
74520	I	Parc naturel régional des Vosges du Nord	- *	- *
74530	F	Gestion de l'eau	283 000.00	187 000.00
74530	I	Gestion de l'eau	333 000.00	153 000.00
74540	F	Canal de la Bruche	64 000.00	61 000.00
74540	I	Canal de la Bruche	500 000.00	100 000.00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	358 200.00	270 000.00
74550	I	Lutte contre les pollutions et nuisances	17 100.00	600.00
74560	F	Actions éducatives à l'environnement	412 000.00	400 000.00
74560	I	Actions éducatives à l'environnement	- *	- *
<b>TOTAL</b>			<b>3 015 609.00</b>	<b>2 069 838.00</b>

*\*Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

**Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :**

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
74510	F	Espaces naturels	- *	417 227.89
74510	I	Espaces naturels	50 000.00	- *
74530	F	Gestion de l'eau	100 000.00	125 000.00
74530	I	Gestion de l'eau	100 000.00	85 000.00
74540	F	Canal de la Bruche	10 000.00	12 000.00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	300 000.00	50 000.00
74550	I	Lutte contre les pollutions et nuisances	- *	- *
<b>TOTAL</b>			<b>560 000.00</b>	<b>689 227.89</b>

Le Département préserve et développe les espaces naturels dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles, il assiste aussi les collectivités territoriales pour le suivi des stations d'épurations et de la qualité des cours d'eau.

Dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement, il est proposé de poursuivre les actions de formation et de sensibilisation des citoyens bas-rhinois soucieux de leur environnement et de la préservation des ressources locales.

Les espaces naturels, y compris le canal de la Bruche, dont le Département est propriétaire, ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de développement du tourisme et de l'économie verte ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité. Ainsi, courant 2017, il est proposé qu'une étude de valorisation énergétique du Canal de la Bruche soit menée, permettant ensuite de calibrer les investissements à venir sur les ouvrages.

## **74510 - Espaces naturels**

La compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitue un socle de l'action du Département en matière d'environnement, à laquelle est adossée une ressource affectée. Elle est mise en œuvre par le Département dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) qui permet de décliner le socle national des actions de maîtrise foncière ENS, ainsi que de mettre en œuvre des outils contractuels (Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques) ou des partenariats locaux pour les actions de connaissance du patrimoine naturel.

Pour 2017, le budget proposé permettra la poursuite des actions, recentrées sur la gestion et la valorisation du patrimoine naturel départemental, pour en tirer un effet levier profitable aux territoires et à leurs habitants en proposant des actions de sensibilisation à l'environnement, en souscrivant avec les agriculteurs des contrats pour des mesures agroenvironnementales ou en préservant le cadre de vie naturel.

Une partie des dépenses prévues par le Département pourrait concerner la renaturation et la signalisation (115 000€) des Espaces Naturels Sensibles gérés par le Département avec en particulier la valorisation de sites, comme l'ENS du Grossmatt à Leutenheim.

Outre la gestion des Espaces Naturels Sensibles, en régie ou confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens, les crédits de fonctionnement permettraient de poursuivre les engagements du Département auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques respectueuses de la biodiversité (97 251€), ainsi que le maintien des partenariats avec les associations naturalistes pour la connaissance des milieux naturels qui est utile au Département pour exercer ses compétences en matière de routes départementales ou d'espaces naturels sensibles (40 000€).

## **74520 - Parc naturel régional des Vosges du Nord**

Les crédits proposés concernent la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du syndicat de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), ainsi que pour le soutien financier au programme d'actions 2017.

S'agissant de la répartition des parts statutaires entre les différents membres du SYCOPARC, celle-ci repose sur l'article 15 des statuts qui prévoit la contribution de chacun des membres au budget général, à savoir :

- Région Alsace : 28,41 %
- Région Lorraine : 15,04 %
- Département du Bas-Rhin : 20,73 %
- Département de la Moselle : 11,31 %
- EPCI : 4,92 %
- Communes : 14,96 %
- Villes périphériques : 3,11 %
- Villes portes : 1,52 %

La mise en œuvre de cette répartition au budget général de fonctionnement 2017 fixe ainsi une contribution statutaire de 227 090€ pour le Département du Bas-Rhin.

Le solde des crédits inscrits, pour un montant de 22 910€, seraient mobilisés pour financer le programme d'actions 2017 du SYCOPARC, en lien avec les compétences et priorités du Département telles que le conseil personnalisé en rénovation du patrimoine ancien, la communication numérique et le tourisme.

Une aide de 75 000€ est proposée dans le rapport « 630 - Conservation et valorisation du patrimoine » pour l'accompagnement professionnel des musées, via la Conservation des musées du Parc, ainsi que la médiation, la promotion et la mise en réseau pour l'ensemble des sites et acteurs culturels du territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

### **74530 - Gestion de l'eau**

L'action du Département en matière de gestion de l'eau s'inscrit dans le cadre d'un contrat de partenariat conclu avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour lequel la Commission Permanente réunie le 28/11/2016 a décidé de conclure un avenant. Cet avenant confirme et consolide les objectifs du partenariat pour la période 2017-2018.

Il est proposé les actions suivantes en direction des territoires :

- suivi des stations d'épuration et validation de l'autosurveillance : 56 000€ au titre de frais d'analyses d'eau et 1 000€ pour la maintenance du matériel,
- réseau de suivi de la qualité des cours d'eau : 130 000€ au titre de frais d'études et d'analyses.

Les dépenses proposées pour ce mode d'action sont sensiblement réduites par rapport à 2016 (- 96 000€) en raison de la reprise en direct, par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du financement de la Chambre d'Agriculture pour la mission de suivi des boues d'épuration.

Ces dépenses sont compensées à hauteur de 50 %, y compris les charges de personnel, par des recettes de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, partenaire sur ces missions.

### **74540 - Canal de la Bruche**

Le canal de la Bruche, domaine public fluvial propriété du Département, présente un fort potentiel de valorisation écologique, économique et touristique. Il enregistre une fréquentation très forte du public, notamment en provenance de l'Eurométropole de Strasbourg.

Un crédit d'investissement de 130 000€ (Mode d'action 74 530) est proposé mettre en œuvre un programme d'études de connaissance du potentiel de valorisation du Canal de la Bruche :

- ✓ achèvement de l'étude générale de restauration des ouvrages et du milieu naturel,
- ✓ engagement d'études pour la connaissance du potentiel hydro-électrique, et d'un diagnostic phytosanitaire du parc arboré en vue de la valorisation paysagère des boisements riverain et de la sécurisation des usagers sur l'itinéraire cyclable du canal.

En 2017, il est proposé qu'une réflexion d'ensemble transversale soit engagée pour définir un projet pertinent et porteur afin de renforcer sa vocation touristique, de valoriser son patrimoine historique (le canal a été construit et mis en service par Vauban en 1682), de développer ses fonctions paysagères, récréatives (itinéraire cyclable, promenade) et de sensibilisation du public, et d'étudier son potentiel hydro-électrique. La valorisation de ces potentiels pourra à terme constituer un élément d'attractivité supplémentaire du territoire, ainsi qu'une vitrine des politiques départementales.

Dans l'attente de la définition de ce projet, les engagements proposés pour 2017 répondent aux obligations de propriétaire et gestionnaire en matière de sécurité et d'usages. Ils visent aussi à préparer le contenu des futures valorisations.

Un crédit de 61 000€ en fonctionnement est proposé pour l'entretien et la maintenance de la voie d'eau, des ouvrages et des équipements de surveillance et de télégestion.

Un crédit d'investissement de 100 000€ est proposé pour la restauration et le maintien en bon état du domaine sur plusieurs sites (coupes sécuritaires d'arbres d'alignement sur berges, amélioration d'accès aux ouvrages, ...).

## **74550 - Lutte contre les pollutions et nuisances**

La compétence de planification de la gestion des déchets sera reprise par la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Outre la réalisation du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le Département était engagé dans un partenariat sur la prévention des déchets avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui arrive à son terme fin 2016. 10 000€ sont proposés pour 2017 afin de solder une étude engagée en 2016 qui fait le bilan de la prévention des déchets.

Cette dépense bénéficie en contrepartie d'une recette émanant de l'ADEME qui sera versée fin 2016 ou début 2017 à hauteur d'environ 200 000€ pour cette dernière année de contrat, la recette couvrant notamment une partie des dépenses de personnel du Département.

Par ailleurs, le Département est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les nuisances dues aux moustiques, et depuis 2016 dans la lutte anti-vectorielle (moustique-tigre). Un budget de 230 000€ est proposé pour les actions menées par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin qui assure un rôle sanitaire essentiel sur le territoire bas-rhinois.

Enfin, il est proposé que le Département soutienne à hauteur de 30 000€ l'AASQA Grand Est (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air), pour les actions menées en lien avec l'exercice des compétences départementales :

- Habitat, pour la lutte contre la précarité énergétique, l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration du cadre de vie ;
- Action sociale et santé, pour le développement social, sanitaire, l'amélioration du cadre de vie et la protection des publics fragiles ;
- Collèges publics et patrimoine bâti départemental, pour les actions en faveur de la qualité de l'air intérieur ;
- Voirie départementale, pour la lutte contre la pollution atmosphérique générée par la circulation des véhicules.

## **74560 - Actions éducatives à l'environnement**

Suite aux Assises de l'Engagement, le Département a souhaité refonder ses partenariats grâce à une coconstruction de l'action publique avec les structures associatives et les forces vives des territoires.

Pour 2017, le Département mettra en œuvre les nouvelles modalités de partenariat de la politique en matière d'éducation à l'environnement approuvées par la Commission Permanente le 07/11/2016 (CP/2016/529). Ainsi, il est proposé de favoriser une dynamique de projets, en lançant de manière expérimentale un Appel à Manifestation d'Intérêts centré sur les compétences du Département en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens. Une approche territoriale plus affirmée sera aussi attendue grâce à cette évolution.

L'objectif est d'initier l'émergence de projets structurants et innovants dans le Bas-Rhin afin de valoriser et mieux faire connaître les enjeux de préservation des Espaces Naturels Sensibles notamment auprès des jeunes générations, tout en contribuant à l'économie

verte, à l'attractivité et au développement territorial. 400 000€ sont proposés pour amorcer cette nouvelle dynamique.

La cotisation annuelle à l'Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace est prévue dans le rapport 740 – aménagement de l'espace rural.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2017 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels.*

*Il vote l'attribution des subventions suivantes :*

- \* Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air Grand Est : 30 000€
- \* Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord : 250 000€

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY